Traite PESSAHIM

Proposition de plan - Huitième chapitre - Daf 92 a et b

92 a

Mishna

Un Onen (celui qui a perdu hvS un proche parent ce jour-là) s'immerge et pourra manger korban Pessah la nuit; mais ceci est interdit en ce qui concerne les autres sacrifices / Kodshim.

Celui qui a appris qu'il a perdu un parent [il y a quelque temps] ou qui exhumé - ces deux personnes pleurent ce jour-là, mais pas la nuit] s'immerge et pourra manger korban Pessah la nuit; ceci est interdit en ce qui concerne les autres Kodshim.

Beit Shamai dit que si quelqu'un se convertit sur Erev Pesach, il s'immerge et pourra manger korban Pesach la nuit;

Beit Hillel dit que celui qui s'est séparé de l'incriconcision est comme celui qui se sépare d'une tombe (il a besoin de Taharah comme un Tamei Met/7 jours).

Guemara

Pourquoi autorise-t-on pour le korban Pessah mais pas les autres Kodshim?

- Le Tana soutient que l'Aninut s'applique mid'Rabanan la nuit;
 - Chachamim n'ont pas appliqué cette rigueur à korban Pessah, pour laquelle il y a Karet [pour ne pas l'avoir apporté];
 - mais ils l'appliquent concernant [la consommation d'autres] Kodshim, qui est un Mitzvat Ase standard

A propos de la Mishnah: Celui qui a entendu dire qu'il avait perdu un parent...

- Celui qui ramasse des os [devient Tamei Met, il] a besoin de Haza'ah les troisième et septième jours!
 - Cela signifie que quelqu'un "qui a fait" rassembler des os pour lui...

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources:

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblieurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.frcours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag...www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Traité Pessa'him - DafHayomi Bs'd

Mishnah: Si quelqu'un se convertissait...

- Rabah bar bar Chanah : Ils se disputent à propos d'un décret d'Arel Nochri [qui s'est circoncis et converti] –
 - Beit Hillel, de peur qu'il ne devienne Tamei Met au prochain Erev Pessah, et pense qu'il peut immerger et manger Pessah la nuit, comme l'année précédente (même si [probablement] il a été exposé à Tum'at Met avant sa conversion, et n'a jamais été aspergé);
 - Il ne pensera pas que l'année dernière, l'immersion avait suffit parce qu'il n'était pas Mekabel Tum'ah lorsqu'il était Nochri, mais l'année suivante, il est Mekabel Tum'ah [et a besoin de Haza'ah].
 - Beit Shamai ne décrètent pas ainsi
- Tous s'accordent à dire que si un Israél se circoncit, il s'immerge et mange Pessah la nuit - nous ne décrétons pas à cause d'un Arel Nochri (l'Israél doit s'immerger car jusqu'à présent il était interdit de manger des Kodshim).
 - Beraita R. Shimon ben Elazar : Beit Shamai et Beit Hillel sont d'accord sur le fait que si un Yisrael se circoncit, il s'immerge et mange Pessah la nuit - ils se disputent à propos d'un Arel Nochri :
 - Beit Shamai dit qu'il immerge et mange Pessah la nuit ;
 - Beit Hillel dit que celui qui se sépare de son prépuce est comme celui qui se sépare d'une tombe.

Rava:

- En ce qui concerne Arel, Haza'ah et un couteau (de brit), Chachamim ont maintenu leurs lois même quand il y a une sanction de Karet;
- En ce qui concerne Onen, Metzora et Beit ha'Pras, ils n'ont pas maintenu leurs lois quand il y a une sanction de Karet (comme nous l'expliquons) :
 - Arel comme ci-dessus (celui qui s'est converti le jour d'Erev Pessah est comme un Tamei Met, il ne peut pas amener Pessah);
 - Haza'ah (asperger Mei Chatat) est Shevout (interdit midé Rabanan le jour du Shabbat), ce n'est pas Docheh Shabbat même s'il est nécessaire de permettre à quelqu'un d'être Metaher à temps pour offrir Pessah;
 - Un couteau (Beraita): Tout comme il est interdit d'apporter [un couteau pour circoncire lors du Chabath] via Reshut ha'Rabim, il est interdit de passer par les toits, les Chatzerot et les Karfifot (des espaces clos sans toit, même si l'Isur à transférer par ces Reshuyot est mide Rabanan).

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources:

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblieurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.frcours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag...www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- Onen comme ci-dessus (il ne peut pas manger Kodshim la nuit, mais il peut manger Pessah);
- Metzora / Beraita : Si le huitième jour de Taharat Metzora est tombé Erev
 Pessah, et qu'il a eu une émission de sperme ce jour-là, il s'immerge et mange
 [Pessah la nuit] :
 - Normalement, un Tevul Yom ne peut pas entrer dans le Mont du Temple

 dans ce cas, il le peut (pour entrer son oreille, son pouce et son gros
 orteil dans l'Azarah afin de compléter sa Taharah et lui permettre
 d'apporter son korban Pessah);
 - [Machshirim pour] un Ase avec Karet (Pessah) ont priorité sur un Ase sans Karet (selon lequel un Tevul Yom doit quitter le Mont du Temple).
 - R. Yochanan : Mid'Oraita, il n'y a même pas d'Ase (qu'un Tevul Yom doit guitter)!
 - "Va'Ya'amod Yehoshafat...b'Veit Hash-m Lifnei he'Chatzer ha'Chadashah" - pourquoi ce chatser est-il nouveau "chadasha"?
 - Ils ont pris un nouveau décret, selon lequel un Tevul Yom ne peut pas entrer dans Machaneh Leviyah (Mont du Temple). Mais / korban Pessah qui a un karet, les chachamim ont donné un heter.
- O Beit ha'Peras (Mishnah): Beit Shamai et Beit Hillel sont d'accord sur le fait qu'on peut contrôler (souffler sur le sol) un Beit ha'Peras (un champ dans lequel une tombe a été labourée, nous sommes inquiets que des os aient été traînés) pour quelqu'un qui veut [passer pour] apporter Pessah, mais pas pour manger Téruma. (Mid'Rabanan, un Beit ha'Peras est comme un cimetière - pour permettre à quelqu'un d'apporter Pessah, nous sommes indulgents).

92 b

- Comment le vérifier ?
 - Rav Yehudah: Une personne peut marcher dans un Beit ha'Pras en se penchant et en soufflant la terre avant chaque pas [pour éliminer les petits os qui pourraient s'y trouver].
 - Rav Yehudah bar Ashi citant Rav Yehudah: Si beaucoup de personnes ont traversé un Beit ha'Pras, c'est Tahor (nous supposons que les os ont été écrasés à une taille inférieure à celle du shiour qui est Metamei, c'est-à-dire à la taille d'une graine d'orge).

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources:

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblieurope/Bibliophane/FSJU) Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.frcours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag...www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg), Rav. Szmerla,

Traite PESSAHIM

<u>Proposition de plan – Neuvième chapitre – Daf 92 a et b</u>

92 a

Mishna

Si quelqu'un était Tamei ou loin et n'a pas apporté Pessah Rishon, il apporte Pessah Sheni;

S'il n'a pas apporté Pesach Rishon b'Shoqeg ou b'Ones, il apporte Pesach Sheni.

Puisque la loi est la même, pourquoi la Torah spécifie-t-elle Tamei et Derech Rechokah?

Ceux-ci sont exemptés de Karet, et ceux-ci sont (cela sera expliqué) Chayavim.

Guemara

Si on était loin et que d'autres ont fait la shechita et faisaient Zerikah pour lui,

- Rav Nachman : il accomplissait Pessah ; La Torah est miséricordieuse pour celui qui était loin, mais s'il a apporté Pessah, il sera béni.
- Rav Sheshet : Il n'était pas Yotzei il est exclu de Pessah, comme un Tamei.
 - Soutien pour Rav Nachman / Mishnah : Si quelqu'un était Tamei ou loin et n'a pas apporté Pessah Rishon, il apporte Pessah Sheni.
 - S'il le voulait, il aurait pu apporter Pessah Rishon (ceci fait référence à Derech Rechokah - puisqu'il est exempt, nous devons discuter d'un Tamei qui ne pouvait pas apporter korban Pessah)!
 - Rav Sheshet: S'il était Shogeg ou oness et n'a pas apporté Pessah Rishon, il apporte Pessah Sheni.
 - Diriez-vous que s'il l'avait voulu, il aurait pu apporter
 Pessah Rishon il est dit qu'il était le "Shogg or Ones"
 - Le Seifa discute plutôt [sans le mentionner explicitement] du cas de celui qui était Mézid avec les autres cas (Shogeg and Oness);
 - De même, la Reisha discute d'Onen avec eux (Tamei et Derech Rechokah ; l'Onen aurait pu offirir s'il l'avait voulu)!

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources:

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblieurope/Bibliophane/FSJU) Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafvomi.co.il. notamment « Point by point »

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.frcours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag...www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Traité Pessa'him - DafHayomi Bs'd

- Rav Ashi apporte également une preuve / Seifa : Ceux-ci sont exemptés de Karet, et ceux-ci sont Chayavim.
 - o De quel cas s'agit-il
 - Il ne s'agit pas de Shogeg ou de oness – ils ne sont pas Chayav Karet!
 - Il s'agit plutôt de Mézid et Onen.
- Rav Nachman peut dire qu'il ne parle que de Mézid ;
 - Vraiment, il devrait dire Chayav (singulier) il dit Chayavim pour une structure parallèle avec la Reisha, qui dit Peturim.

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources:

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblieurope/Bibliophane/FSJU) Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.frcours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag...www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg), Rav. Szmerla,